



Ouverture d'un casier judiciaire

Par **alchemist**, le **11/03/2009** à **18:41**

bonjour,
devant etre auditionné pour une affaire de stupéfiants ,les personnes déjà passer avant moi
mon informé que j'allais avoir une amende et ouverture d'un casier judiciaire.Est -ce vraiment
possible qu'on m'ouvre un casier sachant que je ne passerai jamais devant un tribunal?
merci d'avance pour vos réponse.

Par **frog**, le **11/03/2009** à **19:28**

[citation]sachant que je ne passerai jamais devant un tribunal? [/citation]
Comment pouvez vous prétendre savoir d'avance que vous ne serez pas jugé ?

Enfin, si en l'absence de condamnation, il n'y aura pas d'inscription au casier, vous figurerez
néanmoins au STIC.